



Cheminement des officiels de Hockey Canada

Diriger, développer et promouvoir des expériences enrichissantes au hockey



Table des matières

INTRODUCTION	3
NIVEAU 1	5
NIVEAU 2	8
NIVEAU 3	11
HAUTE PERFORMANCE DU MEMBRE	14
HAUTE PERFORMANCE NATIONALE	17
ÉTAPE DE TRANSITION	20

Introduction



Introduction

Le Programme des officiels de Hockey Canada (POHC) offre aux participants de tous âges la possibilité de s'impliquer au hockey autrement qu'en pratiquant ce sport. En suivant les étapes de développement avec rigueur et dévouement, les officiels peuvent s'épanouir au sein de cette progression tout en veillant à ce que le hockey soit sécuritaire, équitable et plaisant.

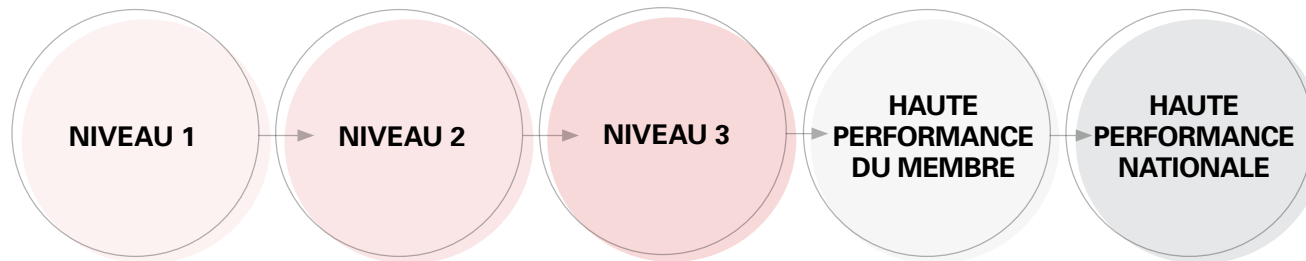
Le Cheminement des officiels de Hockey Canada permet de jeter les bases pour tous les officiels au pays. Hockey Canada a catégorisé le hockey en cinq profils de base comportant chacun leurs propres priorités. Parmi eux, notons :

- Introduction
- Hockey récréatif
- Hockey compétitif
- Hockey de haute performance
- Hockey récréatif pour adultes

Ce cheminement a été conçu en fonction des volets suivants du POHC tant du côté des membres qu'à l'échelle nationale :

- Inclusion et diversité des genres.
- Établissement d'un processus permettant aux personnes d'intégrer le système selon le profil adéquat.
- Assurer l'égalité des chances offertes aux officiels d'un même niveau d'habileté.
- Détermination d'une norme nationale respectée par les membres.
- Intégration d'une flexibilité au sein d'un système linéaire.

Cheminement des officiels de Hockey Canada



Niveau 1



Niveau 1

Le niveau 1 constitue le point d'entrée pour les officiels en début de carrière dans les volets de l'initiation au hockey et du hockey récréatif. Le POHC a mis en place des lignes directrices pour veiller à rendre l'arbitrage accessible à un jeune âge et assurer l'encadrement des jeunes officiels.

Préalables

- Les officiels doivent avoir au moins 12 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Remarque : Les membres qui reçoivent des demandes de personnes âgées de 11 ans qui souhaitent devenir un officiel peuvent accepter ces candidatures à leur discrétion, mais de tels officiels seront limités au hockey sur la largeur de la patinoire jusqu'à l'âge de 12 ans.

- Les officiels sont autorisés à arbitrer des matchs d'au moins une division d'âge inférieure à la leur (c.-à-d. qu'un officiel de 12 ans peut arbitrer des matchs de la division M11 ou moins).

Remarque : Un membre peut promouvoir un officiel à une division d'âge supérieure si celui-ci fait preuve d'habiletés, d'une expertise et d'une maturité de haut niveau et que le programme de développement des officiels du membre en fait la recommandation.

- Les officiels sont invités à se renseigner auprès de leur association de hockey locale et du programme de développement des officiels de leur membre avant de s'inscrire afin de confirmer que des places sont disponibles et de prendre connaissance de toute particularité quant à la marche à suivre pour s'inscrire.
- Les officiels de niveau 1 doivent d'abord arbitrer des matchs sur la largeur de la patinoire ou dans le cadre du système à deux officiels. Si un membre fait appel au système à trois ou à quatre officiels pour les premières divisions d'âge, il est recommandé de confier le rôle de juge de lignes aux officiels de niveau 1 en vue de les initier progressivement au rôle d'arbitre conformément à son programme de développement des officiels.
- Les officiels doivent s'inscrire à l'Université du hockey (eHockey) et remplir les exigences relatives à la certification.
- Les officiels doivent se procurer l'équipement d'arbitrage de base prévu par l'Université du hockey.

Certification

- Les officiels doivent s'inscrire auprès de Hockey Canada et renouveler leur certification annuellement.
- Dans le cadre du processus de renouvellement de leur certification, les officiels doivent assister à un stage présenté par leur membre en classe ou de manière virtuelle, à la discrétion du membre, en plus de prendre part à un exercice d'évaluation relativement au curriculum de Hockey Canada.
- Les officiels doivent consulter leur association de hockey locale ou leur membre pour en savoir plus sur la marche à suivre afin de s'inscrire ainsi que les dates et le format des stages.
- Les modules de formation seront établis annuellement par le POHC et les membres de manière à soutenir la croissance et le développement des officiels.

Rôle de l'officiel

- Les officiels de niveau 1 et leurs collègues sur la glace doivent veiller à l'application des règles de jeu du hockey et s'assurer que les matchs sont disputés de manière équitable et sécuritaire pour tous les participants.
- Une maîtrise des règles de jeu ainsi qu'une exécution adéquate des procédures et des tâches pour les matchs sont essentielles au succès des officiels.

Encadrement, mentorat et développement

- Il se peut que les membres et les associations de hockey locales aient mis en place un programme permettant aux officiels d'être encadrés et de profiter d'un mentorat où leur performance sur glace est analysée et des conseils leur sont donnés en vue de leur amélioration tout au long de l'année. Ce soutien peut être offert par l'arbitre en chef du membre ou de l'association de hockey locale.
- Les membres et les associations de hockey locales peuvent aussi offrir des camps ou des séances de développement pendant la saison. Les officiels sont invités à participer à de telles occasions s'ils sont en mesure de le faire.

Obtention du niveau 2

- Les officiels qui ont 15 ans en date du 31 décembre de la saison en cours sont admissibles au niveau 2 pour la saison suivante.
- Les officiels qui ont exercé leur rôle pendant au moins deux ans au niveau 1 et qui ont démontré les habiletés et la maturité nécessaires à un avancement hâtif peuvent le faire sous réserve de l'approbation du programme de développement des officiels de leur membre.
- Les nouveaux officiels âgés de plus de 15 ans qui amorcent leur carrière au niveau 1 peuvent accéder au niveau 2 au cours de leur première saison si leur progression le justifie. Cet avancement demeure à la discrétion du membre ou de l'association de hockey locale dans le cas d'officiels qui démontrent une progression exceptionnelle dans le développement de leurs habiletés et reste assujéti à l'approbation du programme de développement des officiels du membre.



Niveau 2



Niveau 2

Le niveau 2 accroît le développement des officiels sur le plan des procédures clés et de la maîtrise des règles de jeu au sein des premières divisions du hockey compétitif.

Préalables

- Les officiels doivent avoir au moins 15 ans au 31 décembre de la saison en cours OU avoir occupé le rôle d'officiel de niveau 1 avec succès pendant deux ans et démontré les habiletés et la maturité nécessaires à un avancement au niveau 2, sous réserve de l'approbation du programme de développement des officiels de leur membre.
- Les officiels peuvent accéder directement au niveau 2 s'ils ont au moins 15 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Remarque : Les membres doivent tenir compte de l'âge d'un officiel et de son expérience comme joueur ou entraîneur dans l'autorisation de telles exceptions.

- Les officiels sont autorisés à arbitrer des matchs d'au moins une division âge inférieure à la leur (c.-à-d. qu'un officiel de 15 ans peut arbitrer des matchs de la division M13 ou moins).
- Les nouveaux officiels de niveau 2 qui ont au moins 18 ans peuvent être affectés à n'importe quel match de hockey récréatif pour lesquels on considère qu'ils ont les compétences adéquates ou aux matchs des premiers échelons du hockey compétitif, à la discrétion du programme de développement des officiels de leur membre.

Remarque : Un membre peut promouvoir un officiel à une division d'âge supérieure si celui-ci fait preuve d'habiletés et d'une maturité de haut niveau et que le programme de développement des officiels du membre en fait la recommandation.

- Les officiels sont invités à se renseigner auprès de leur association de hockey locale et du programme de développement des officiels de leur membre avant de s'inscrire afin de confirmer que des places sont disponibles et de prendre connaissance de toute particularité quant à la marche à suivre pour s'inscrire.
- Les officiels de niveau 2 peuvent exercer leur rôle au sein des systèmes à deux, à trois et à quatre officiels. Il est recommandé de confier le rôle de juge de lignes aux officiels en vue de les initier progressivement au rôle d'arbitre conformément au programme de développement des officiels du membre.
- Les officiels qui n'ont pas accédé au programme par le niveau 1 doivent s'inscrire à l'Université du hockey (eHockey) et suivre les modules sur l'arbitrage avant de s'inscrire à une séance d'entraînement en classe pour le niveau 2.
- Les officiels doivent se procurer l'équipement d'arbitrage de base prévu par l'Université du hockey.

Certification

- Les officiels doivent s'inscrire auprès de Hockey Canada et renouveler leur certification annuellement.
- Dans le cadre du processus de renouvellement de leur certification, les officiels doivent assister à un stage présenté par leur membre en classe ou de manière virtuelle, à la discrétion du membre, en plus d'obtenir une note d'au moins 70 % à l'examen de Hockey Canada.
- Les officiels doivent consulter leur association de hockey locale ou leur membre pour en savoir plus sur la marche à suivre afin de s'inscrire ainsi que les dates et le format des stages.
- Les modules de formation seront établis annuellement par le POHC et les membres de manière à soutenir la croissance et le développement des officiels.

Rôle de l'officiel

- Les officiels de niveau 2 et leurs collègues sur la glace doivent veiller à l'application des règles de jeu du hockey et s'assurer que les matchs sont disputés de manière équitable et sécuritaire pour tous les participants.
- Une maîtrise des règles de jeu ainsi qu'une exécution adéquate des procédures et des tâches pour les matchs sont essentielles au succès des officiels.

Encadrement, mentorat et développement

- Il se peut que les membres et les associations de hockey locales aient mis en place un programme permettant aux officiels d'être encadrés et de profiter d'un mentorat où leur performance sur glace est analysée et des conseils leur sont donnés en vue de leur amélioration tout au long de l'année. Ce soutien peut être offert par l'arbitre en chef du membre ou de l'association de hockey locale.
- Les membres et les associations de hockey locales peuvent aussi offrir des camps ou des séances de développement pendant la saison. Les officiels sont invités à participer à de telles occasions s'ils sont en mesure de le faire.

Obtention du niveau 3

- Le passage au niveau 3 relève d'une décision en ce sens du programme de développement des officiels d'un membre, et ce, potentiellement sous réserve de la confirmation du membre ou de l'association de hockey locale que l'officiel visé par une telle décision satisfait aux exigences de performance du niveau 2 ou les excède. Cette confirmation peut-être obtenue au moyen d'évaluations et de l'observation des performances sur glace.
- Idéalement, un officiel consacre deux saisons à son développement au niveau 2 avant d'accéder au niveau 3, mais les membres ont la possibilité de faire avancer les officiels qui, selon eux, répondent aux critères du niveau 3.



Niveau 3



Niveau 3

Le niveau 3 est conçu pour les officiels qui sont désignés comme étant prêts à accéder aux échelons supérieurs du hockey compétitif et aux premiers échelons du hockey de haute performance. Ce niveau a pour but d’approfondir le développement des officiels sur le plan des procédures clés, de la maîtrise des règles de jeu et de la gestion de matchs.

Préalables

- Une recommandation du programme de développement des officiels d’un membre est requise pour accéder au niveau 3.
- Les membres sont invités à faire avancer leurs meilleurs officiels au niveau 3 lorsque ceux-ci sont prêts, peu importe le temps passé au niveau 2.
- Les officiels qui se sentent prêts peuvent aussi demander cet avancement à l’arbitre en chef de leur association de hockey locale ou au programme de développement des officiels de leur membre.
- Les officiels qui accèdent au niveau 3 doivent avoir de très bonnes habiletés de patinage et de communication et faire preuve d’un haut niveau d’exécution relativement aux procédures, aux normes en matière de punitions et à la gestion de matchs.
- Pour obtenir la certification de niveau 3, les candidats doivent réussir un examen national sur l’arbitrage administré par le membre dans le cadre d’une séance en classe, en plus de participer à l’ensemble des ateliers, des présentations et des leçons donnés par un instructeur en classe ou virtuellement, conformément aux exigences du membre.
- Les officiels qui accèdent au niveau 3 peuvent avoir accumuler de l’expérience au hockey de haute performance à titre d’officiels de niveau 2 selon leurs habiletés et leur niveau général de compétence.

Certification

- Les officiels doivent s'inscrire auprès de Hockey Canada et renouveler leur certification annuellement.
- Dans le cadre du processus de renouvellement de leur certification, les officiels doivent assister à un stage présenté par leur membre en classe ou de manière virtuelle, à la discrétion du membre, en plus d'obtenir une note d'au moins 80 % à l'examen de Hockey Canada.
- Les officiels doivent consulter leur association de hockey locale ou leur membre pour en savoir plus sur la marche à suivre afin de s'inscrire ainsi que les dates et le format des stages.
- Les modules de formation seront établis annuellement par le POHC et les membres de manière à soutenir la croissance et le développement des officiels.

Rôle de l'officiel

- Les officiels de niveau 3 et leurs collègues sur la glace doivent veiller à l'application des règles de jeu du hockey et s'assurer que les matchs sont disputés de manière équitable et sécuritaire pour tous les participants.
- Une maîtrise des règles de jeu ainsi qu'une exécution adéquate des procédures et des tâches pour les matchs sont essentielles au succès des officiels.
- Il est convenu que les officiels de niveau 3 doivent fournir un encadrement au sein de leur membre. Les officiels de niveau 1 et de niveau 2 ont besoin de soutien, de conseils et d'exemples de bonnes habiletés en matière d'arbitrage.

Encadrement, mentorat et développement

- Il se peut que les membres et les associations de hockey locales aient mis en place un programme permettant aux officiels d'être encadrés et de profiter d'un mentorat où leur performance sur glace est analysée et des conseils leur sont donnés en vue de leur amélioration tout au long de l'année. Ce soutien peut être offert par l'arbitre en chef du membre ou de l'association de hockey locale.
- Les membres et les associations de hockey locales peuvent aussi offrir des camps ou des séances de développement pendant la saison. Les officiels sont invités à participer à de telles occasions s'ils sont en mesure de le faire.
- Il se peut que les officiels de niveau 3 doivent faire du mentorat auprès d'officiels moins expérimentés au fil de la carrière de ceux-ci. Ils sont invités à le faire autant que possible. Les officiels doivent faire le point sur les occasions d'encadrement et de mentorat avec l'arbitre en chef de leur membre ou de leur association de hockey locale.

Obtention du statut de la HPM

- La décision d'attribuer le statut de la haute performance du membre (HPM) appartient au programme de développement des officiels d'un membre. Les officiels qui sont nommés au groupe de la HPM commencent à exceller au sein des niveaux de la haute performance en faisant preuve d'une connaissance approfondie des règles de jeu, des normes en matière de punitions et de la gestion de matchs, en plus d'afficher un bon jugement en situation de match.
- Le groupe de la HPM est accessible sur invitation seulement (se reporter à la page 15 pour plus de détails).



Haute performance du membre



Haute performance du membre

Un officiel de la haute performance du membre (HPM) a atteint le sommet du volet administré par le membre du Cheminement des officiels de Hockey Canada. L'accès à ce niveau, qui est accordé sur invitation du programme de développement des officiels d'un membre, est réservé aux officiels qui ont gravi avec succès les échelons des niveaux de développement du cheminement et qui sont prêt pour les niveaux élités de la haute performance.

Préalables

- Les officiels invités au sein du groupe de la HPM doivent être doués en patinage, en communication et en gestion de matchs.
- Le programme est offert sous forme de camp présenté par Hockey Canada (d'une durée de 15 à 20 heures). Voici ce que le camp comprend :
 - Formation en classe.
 - Séances d'études et de développement en groupe de travail.
 - Évaluation sur glace du patinage.
 - Évaluation hors glace de la forme physique.
 - Examen écrit sur l'arbitrage.
- Les membres peuvent inviter les officiels qui se démarquent à se joindre au groupe de la HPM sans tenir compte de leur expérience à titre d'officiels actifs au sein du POHC.

Remarque : Même si la participation au groupe est sur invitation seulement, les officiels qui se sentent prêts peuvent aussi demander cet avancement à l'arbitre en chef de leur association de hockey locale et au programme de développement des officiels de leur membre.

Certification

- Pour obtenir la certification de la HPM, les officiels doivent remplir les exigences suivantes :
 - Participer à un camp de certification de la HPM.
 - Obtenir une note d'au moins 85 % à l'examen écrit.
 - Réussir les évaluations du patinage et de la forme physique requises.
 - Se soumettre à une évaluation en situation de match menée par un instructeur ou un superviseur en arbitrage de son membre.
- Les officiels de la HPM doivent s'inscrire auprès de leur membre annuellement. Pour le renouvellement d'une certification, les officiels de la HPM doivent seulement participer à un stage à cette fin aux deux ans, à l'année où des modifications sont apportées aux règles de jeu. Ainsi, dans le cadre du processus de renouvellement de leur certification, les officiels doivent assister à un stage présenté par leur membre en classe ou de manière virtuelle aux deux ans, à la discrétion du membre. Les officiels doivent consulter leur association de hockey locale ou leur membre pour en savoir plus sur la marche à suivre afin de s'inscrire ainsi que les dates et le format des stages.
- Les modules de formation seront établis annuellement par le POHC et les membres de manière à soutenir la croissance et le développement des officiels.
- Les membres peuvent inviter les officiels qui passent du rôle de juge de lignes à celui d'arbitre au sein du groupe de la HPM à participer à un second camp de certification de la HPM. Cela dit, il ne s'agit pas d'une exigence prévue par le Cheminement des officiels de Hockey Canada.

Rôle de l'officiel

- Les officiels de la HPM et leurs collègues sur la glace doivent veiller à l'application des règles de jeu du hockey et s'assurer que les matchs sont disputés de manière équitable et sécuritaire pour tous les participants.
- Les officiels de la HPM représentent l'élite au sein de chaque membre et doivent être des meneurs du programme.
- Il est convenu que les officiels de la HPM doivent fournir un encadrement au sein de leur membre. Les officiels de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 ont besoin de soutien, de conseils et d'exemples de bonnes habiletés en matière d'arbitrage.

Encadrement, mentorat et développement

- Il se peut que les membres et les associations de hockey locales aient mis en place un programme permettant aux officiels d'être encadrés et de profiter d'un mentorat où leur performance sur glace est analysée et des conseils leur sont donnés en vue de leur amélioration tout au long de l'année. Ce soutien peut être offert par l'arbitre en chef du membre ou de l'association de hockey locale.
- Les membres et les associations de hockey locales peuvent aussi offrir des camps ou des séances de développement pendant la saison. Les officiels sont invités à participer à de telles occasions s'ils sont en mesure de le faire.
- Il se peut que les officiels de la HPM doivent faire du mentorat auprès d'officiels moins expérimentés au fil de la carrière de ceux-ci. Ils sont invités à le faire autant que possible. Les officiels doivent faire le point sur les occasions d'encadrement et de mentorat avec l'arbitre en chef de leur membre ou de leur association de hockey locale.

Obtention du statut de la haute performance nationale

La promotion d'un officiel au groupe de la haute performance nationale (HPN) a lieu sur invitation par l'intermédiaire du POHC.

Haute performance nationale



Haute performance nationale

Le groupe de la haute performance nationale (HPN) est formé des meilleurs officiels du POHC. Les officiels nommés à ce groupe ont excellé au sein du programme de leur membre et exercent leurs fonctions aux plus hauts niveaux de jeu. À titre de membres du groupe de la HPN, ces officiels sont admissibles aux championnats nationaux de Hockey Canada, et les meilleurs parmi eux peuvent être admissibles à l'obtention d'un permis de l'IHF en vue d'affectations dans le cadre d'événements internationaux.

Processus de sélection

Pour qu'un officiel soit nommé au groupe de la HPN, sa candidature doit être proposée par le programme de développement des officiels de son membre. Les candidatures sont examinées par la direction du POHC pour veiller à ce que les critères et les normes de base soient tous respectés. Les candidatures sont ensuite prises en considération par l'arbitre en chef de Hockey Canada et un comité consultatif national sur l'arbitrage en vue d'une invitation à un séminaire de certification nationale.

Pour que les officiels continuent de faire partie du groupe de la HPN ou soient invités à s'y joindre, ils doivent être les meilleurs officiels du programme de leur membre. En outre, ces officiels doivent demeurer en activité au sein des niveaux élités du hockey, conformément aux attentes de leur membre et de Hockey Canada. Il est recommandé aux officiels qui ont atteint l'étape de la HPN, mais qui n'exercent plus leurs fonctions aux niveaux élités conformément aux attentes de leur membre et de Hockey Canada, de s'inscrire à titre d'officiel du groupe de la HPM.

Les officiels mis en candidature pour le groupe de la HPN doivent remplir les exigences suivantes :

- Être des meneurs au sein de leur membre.
- Être en excellente forme physique.
- Avoir des habiletés de patinage supérieures à la moyenne.
- Avoir de bonnes aptitudes de communication sur la glace et ailleurs.
- Avoir un dossier qui témoigne de leur succès à titre d'officiel au hockey.
- Avoir un excellent jugement et une grande maîtrise du hockey.
- Avoir une connaissance exceptionnelle des règles de jeu de Hockey Canada.

Certification

- Pour obtenir la certification de la HPN, les officiels doivent remplir les exigences suivantes :
 - Participer à un camp de certification de la HPN.
 - Obtenir une note d'au moins 90 % à l'examen écrit.
 - Réussir les évaluations du patinage et de la forme physique requises.
- Les officiels de la HPN doivent s'inscrire auprès de leur membre annuellement. Pour le renouvellement d'une certification, les officiels de la HPN doivent seulement participer à un stage à cette fin aux deux ans, à l'année où des modifications sont apportées aux règles de jeu. Ainsi, dans le cadre du processus de renouvellement de leur certification, les officiels doivent assister à un stage présenté par leur membre en classe ou de manière virtuelle aux deux ans, à la discrétion du membre. Les officiels doivent consulter leur association de hockey locale ou leur membre pour en savoir plus sur la marche à suivre afin de s'inscrire ainsi que les dates et le format des stages.
- Les modules de formation seront établis annuellement par le POHC et les membres de manière à soutenir la croissance et le développement des officiels.

Webinaire national

Les officiels de la HPN doivent participer annuellement à un webinaire national des officiels de Hockey Canada pour entretenir les liens avec tous les officiels actifs au sein du groupe de la HPN.

Rôle de l'officiel

- Les officiels de la HPN et leurs collègues sur la glace doivent veiller à l'application des règles de jeu du hockey et s'assurer que les matchs sont disputés de manière équitable et sécuritaire pour tous les participants.
- Les officiels de la HPN représentent l'élite au sein de Hockey Canada et doivent être des meneurs du programme qui appuient le développement des officiels.
- Il est convenu que les officiels de la HPN doivent fournir un encadrement au sein de leur membre. Les autres officiels se tourneront vers eux pour du soutien, des conseils et des exemples de bonnes habiletés en matière d'arbitrage.

Étape de transition



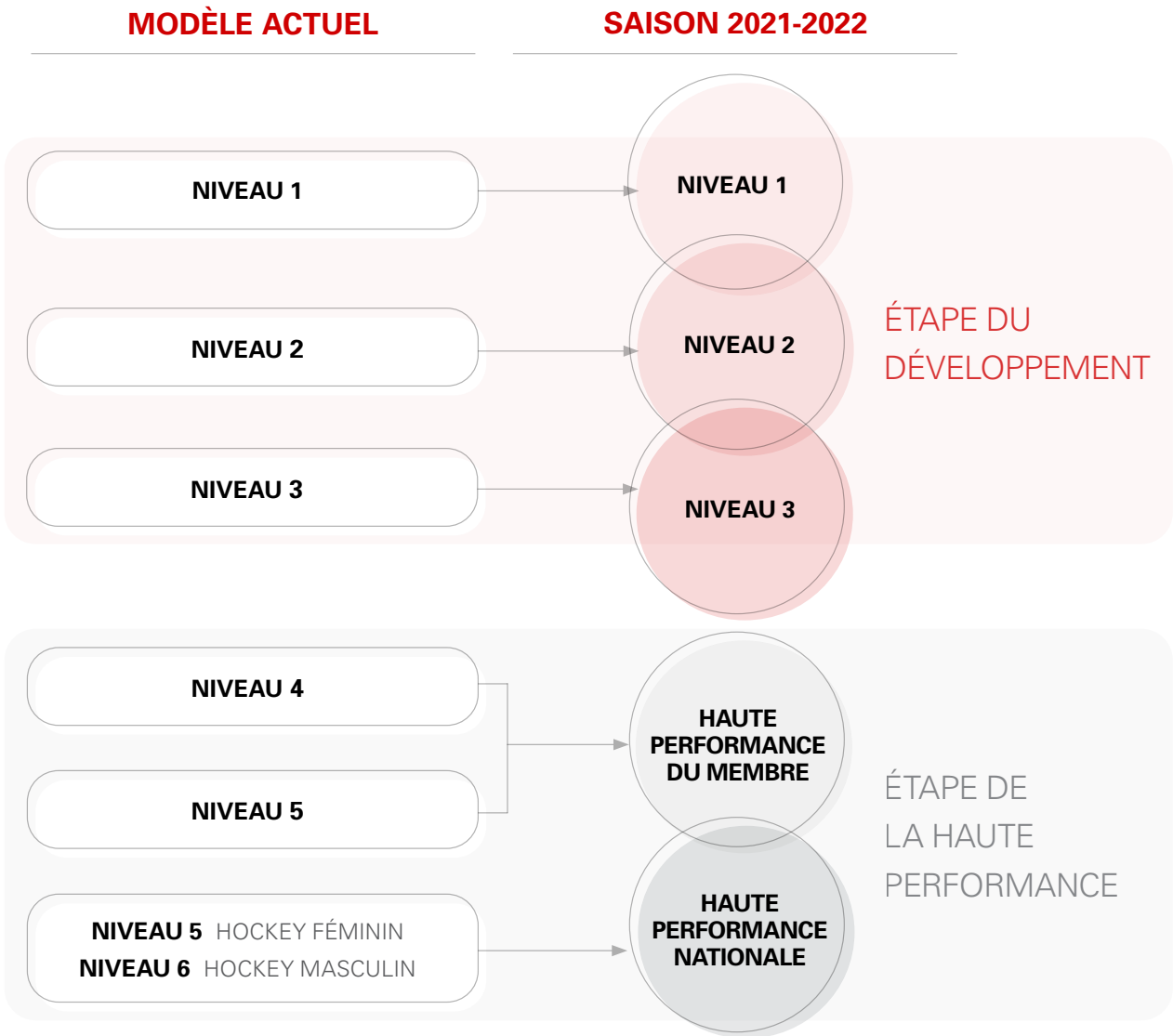
Cheminement des officiels de Hockey Canada

Étape de transition :

DU SYSTÈME DE NIVEAUX AU CHEMINEMENT

SAISON 2021-22

Le nouveau modèle du Cheminement des officiels de Hockey Canada sera mis en œuvre pour la saison 2021-2022. Les officiels inscrits au sein du système de niveaux actuel seront transférés au nouveau modèle.



 **plus
que du
hockey**